

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	<b>No SD</b> SD-2024-5175
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'entente de service et le prêt à usage à intervenir entre la Ville et Éco-Nature, et d'approuver l'entente d'aide financière au montant de 50 000 \$ ainsi que le virement de crédits numéro 60-53286	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> E. Greffe <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 21-Sainte-Rose <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-10-30 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-11-05		
<b>Actions :</b> SUBVENTION  <b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui <b>Année du budget :</b> 2024-2026 <b>Provenance du financement :</b> 1-60302-7194-00-114190 1-60302-7194-00-119130  <u><b>Unité administrative concernée</b></u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	<b>No SD</b> SD-2024-5175
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <p><u>Date</u>      <u>No résolution</u>      <u>Objet</u> 2023-03-07      CM-20230307-209      APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature pour la gestion des activités et des services d'Éco-Nature, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023, au montant de 631 027,65 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2022-6114)</p> <p><u>Date</u>      <u>No résolution</u>      <u>Objet</u> 2022-08-03      CE-20220803-2521      APPROBATION - PRÊT À USAGE - ÉCO-NATURE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver le prêt à usage à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature concernant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 596 255 (5 887 523, 5 887 524, 5 887 525) du cadastre du Québec, sur lequel sont érigés des bâtiments portant les numéros civiques 339-345, boulevard Sainte-Rose, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, et ce, aux termes et conditions énumérés au prêt à usage;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit prêt à usage.</p> <p>(SD-2022-1104)</p> <p><u>Date</u>      <u>No résolution</u>      <u>Objet</u> 2022-01-11      CM-20220111-18      APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature pour la gestion des activités et des services d'Éco-Nature, pour une période de 2 ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 1 097 678 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2021-6204)</p> <p><u>Date</u>      <u>No résolution</u>      <u>Objet</u> 2021-12-15      CE-20211215-4293      RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature pour la gestion des activités et des services d'Éco-Nature, pour une période de 2 ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 1 097 678 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1681013) (SD-2021-6204)</p> <p><u>Date</u>      <u>No résolution</u>      <u>Objet</u> 2020-04-07      CM-20200407-332      APPROBATION - BAIL EN FAVEUR D'ÉCO-NATURE</p> <p><u>Résumé</u></p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	<b>No SD</b> SD-2024-5175																		
<p>Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Trottier            APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le bail à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature concernant la location de l'immeuble situé sur les lots 5 887 523, 5 887 524 et 5 887 525 du cadastre du Québec, 339-345, boulevard Sainte-Rose, lequel prévoit un loyer de 724 850 \$ pour la Ville et une aide financière municipale de 779 123 \$ à Éco-Nature, pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2020, et ce, selon les termes et conditions énumérés dans ce bail;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2020-464)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2020-03-10</td> <td>CM-20200310-235</td> <td>APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>            Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle            APPUYÉ PAR : Aram Elagoz</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature pour la gestion des activités et des services d'Éco-Nature pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de 548 839 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2020-739)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2019-09-10</td> <td>CM-20190910-708</td> <td>BAIL EN FAVEUR D'ÉCO-NATURE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>            Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour            APPUYÉ PAR : Aram Elagoz</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le bail à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature concernant la location de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 887 523, 5 887 524 et 5 887 525 du cadastre du Québec, sur lesquels sont érigés des bâtiments portant les numéros civiques 339 et 345, boulevard Sainte-Rose, lequel prévoit un loyer de 724 850 \$ pour la Ville et une aide financière municipale de 779 070 \$ à Éco-Nature, pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2019, et ce, aux termes et conditions énumérés au bail;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2019-3949)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2019-09-10</td> <td>CM-20190910-745</td> <td>APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>            Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour            APPUYÉ PAR : Claude Larochelle</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature pour la gestion des activités et du site du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, secteur de la berge du Garrot, pour une période de 5 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023,</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-03-10	CM-20200310-235	APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-09-10	CM-20190910-708	BAIL EN FAVEUR D'ÉCO-NATURE	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-09-10	CM-20190910-745	APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2020-03-10	CM-20200310-235	APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2019-09-10	CM-20190910-708	BAIL EN FAVEUR D'ÉCO-NATURE																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2019-09-10	CM-20190910-745	APPROBATION - ENTENTE - ÉCO-NATURE																		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	<b>No SD</b> SD-2024-5175						
<p>pour un montant annuel de 499 624 \$ lors de la première année (2019) et de 548 839 \$ lors de chacune des 4 années subséquentes;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-3951)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2018-11-06</td> <td>CM-20181106-815</td> <td>BAIL EN FAVEUR DE ÉCO-NATURE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>          Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour          APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le bail à intervenir entre Ville de Laval et Éco-Nature concernant la location de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 887 523, 5 887 524 et 5 887 525 du cadastre du Québec, sur lesquels sont érigés des bâtiments portant les numéros civiques 339-345, boulevard Sainte-Rose, lequel prévoit un loyer de 241 616,67 \$ payable à la Ville, une aide financière municipale de 259 708 \$ payable à Éco-Nature et une durée de 4 mois, soit du 1er septembre au 31 décembre 2018;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2018-3942)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2018-11-06	CM-20181106-815	BAIL EN FAVEUR DE ÉCO-NATURE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2018-11-06	CM-20181106-815	BAIL EN FAVEUR DE ÉCO-NATURE						
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Depuis près de quarante ans, Éco-Nature a pour mission de protéger, conserver, mettre en valeur et rendre accessible la rivière des Mille-Îles aux citoyens riverains. C'est pourquoi, Éco-Nature a toujours été un partenaire majeur qui pose des gestes au quotidien pour mettre en valeur la Vision stratégique de la Ville de Laval.</p> <p>Éco-Nature est locataire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 596 255 (5 887 523, 5 887, 524, 5 887 525) du cadastre du Québec, sur lequel sont érigés des bâtiments portant les numéros civiques 339-345, boulevard Sainte-Rose, en vertu d'une entente de prêt à usage intervenue.</p> <p>Tel que prévu à ce prêt à usage (le «Prêt à usage»), la Ville souhaite appuyer l'organisme dans sa mission en lui prêtant le Site à titre gratuit, sous réserve, par l'organisme, de remplir les conditions prévues.</p> <p>Le prêt à usage est soumis pour approbation et se veut l'actualisation de la relation contractuelle pour les années 2024, 2025, 2026. Il débute de manière rétroactive le 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2026, pour une valeur locative annuelle de 724 850 \$.</p> <p>L'entente de gestion soumise pour approbation a fait l'objet d'une révision afin de déterminer la juste valeur des services offerts par l'organisme et d'ajouter de nouveaux services en lien avec le développement d'activités en bande riveraine, qui permettent de mettre en valeur la rivière des Mille-Îles, ainsi que d'actions émanant du plan d'action de la Trame verte et bleue.</p> <p>Sans être exhaustif, les mandats octroyés à Éco-Nature sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mandat délégué dans l'organisation d'activités et la mise en valeur des berges du Garrot, des Baigneurs, des Quatre-Vents,</li> <li>- la gestion des quais dans le cadre du projet Erre mobilité,</li> <li>- la gestion des sentiers hivernaux,</li> <li>- la surveillance nautique sur la rivière des Mille-Îles,</li> <li>- la gestion des activités et l'entretien du Pavillon de la rivière des Mille-Îles et</li> <li>- l'expertise scientifique dans les dossiers municipaux qui ont un impact sur les bandes riveraines.</li> </ul> <p>Enfin, une aide financière au fonctionnement au montant de 50 000 \$ est attribuée à l'organisme pour l'année 2024.</p>								
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	<b>No SD</b> SD-2024-5175
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>L'aide financière sera de 50 000 \$ pour l'année 2024.</p> <p>L'entente de gestion débute de manière rétroactive le 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2026, pour un montant de 985 000 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2024. Une indexation de 3 % sera applicable pour les années 2025 et 2026, soit 1 014 550 \$ pour 2025 et 1 044 986,50 \$ pour 2026.</p> <p>Un montant de 425 788 \$ provient de la réserve pour dépenses imprévues au budget de fonctionnement 2024.</p> <p>Nature de la dépense prévue au budget 2024, montant insuffisant pour 2024, un virement devra être effectué en provenance de la réserve pour dépenses non prévues. Le budget 2025 sera ajusté en fonction de la nouvelle entente 2024-2026.</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, des sports et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget de fonctionnement 2024-2025-2026.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et Éco-Nature au montant de 50 000 \$ afin d'appuyer l'organisme dans sa mission pour l'année 2024;</p> <p>de recommander au conseil d'approuver le prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et Éco-Nature concernant le lot 1 596 255 (5 887 523, 5 887 524, 5 887 525) du cadastre du Québec, sur lequel sont érigés des bâtiments situés au 339-345, boulevard Sainte-Rose, d'une valeur locative annuelle de 724 850 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et Éco-Nature au montant de 1 132 503,75 \$ pour l'année 2024, de 1 166 478,86 \$ pour l'année 2025 et 1 201 473,23 \$ pour 2026 pour divers mandats octroyés pour l'organisation d'activités pour les citoyens et la mise en valeur des berges du Garrot, des Baigneurs et des Quatre-Vents;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>d'autoriser le virement de crédits 60-53286 au montant de 425 788 \$ pour couvrir l'entente de service et la subvention 2024 avec Éco-Nature :</p> <p>du code budgétaire : 28101-1751-0-119990</p> <p>au code budgétaire : 60302-7194-00-114190 et 60302-7194-00-119130</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	<b>No SD</b> SD-2024-5175
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1819056    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>1 035 000,00 \$</b> CM requis :Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
Répartition de la dépense nette par année:		
2024	1 084 126.88 \$	
2025	1 065 150.68 \$	
2026	1 097 105.20 \$	
-----		
Total	3 246 382.76 \$	
=====		
La 2e et 3e recommandation est requise au CM.		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
_____ JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) Trésorier	_____ 2024-10-29 AN - MS - JR	